



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 19 - Pouvoirs : 5 - Votants : 24 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2016

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 octobre 2016

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints.

Jean-Pierre GUIHEUX, Josette LADEUILLE, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Jacky VINET qui a donné pouvoir à Daniel BENARD, Maryse MOINEREAU qui a donné pouvoir à Isabelle LERAY, Pierre-Louis GELY qui a donné pouvoir à René BERTHE, Ludovic LE GOFF qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX, Stéphane ANDRE qui a donné pouvoir à Benoît PACAUD.

Etaient absents

Catherine DAUVE, Valérie ROUILLÉ, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- ✚ Convention d'objectifs – MAM « Lulu Marmo'tine »
- ✚ Amortissement des cellules commerciales
- ✚ Décision modificative n° 1 - budget principal
- ✚ Décision modificative n° 1 - budget annexe « Cellules commerciales »
- ✚ Décision modificative n° 1 - budget annexe « Ports »
- ✚ Admission en non-valeur
- ✚ Tarifs communaux :
 - salle d'animation de la médiathèque Joseph ROUSSE
 - pêcherie de la Govogne

AFFAIRES GENERALES

- ✚ Modification des commissions permanentes
- ✚ Nomination au Centre communal d'action sociale

VOIRIE –RESEAUX

- ✚ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✚ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
- ✚ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- ✚ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES

I – 8 - 2016 / CONVENTION D'OBJECTIFS – MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES MAM « LULU MARMO'TINE »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2016 fixant les conditions d'attribution des aides financières à la création de structures d'accueil « Petite enfance »,

Considérant la demande d'aide formulée par l'association MAM « LULU MARTMO'TINE »,

Considérant les pièces fournies à l'appui de la demande,

Vu les termes de la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, (**annexe DCM I-8-2016**)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame Caroline GARNIER-RIALLAND, conseillère municipale, présidente de l'association MAM « LULU MARTMO'TINE », ayant quitté la séance,

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs jointe à la présente délibération, avec l'association MAM « LULU MARMO'TINE »
- Emet un avis favorable à l'attribution d'une aide à l'investissement de 4 600 €, correspondant au calcul suivant :
 - Dotation de base : 2 000 €, pour 8 places créées
 - Dotation pour les accueils en horaires atypiques: 800 €, pour 2 places créées.
 - Dotation pour l'accueil des enfants en situation de handicap : 1 000 €, pour 2 places créées.

La présente délibération et la convention d'objectifs afférente seront transmises au représentant de l'Etat, au comptable public, au Département de Loire-Atlantique, Service la protection maternelle et infantile et au Relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de communes de Pornic.

Adopté à l'unanimité

II – 8 - 2016 / AMORTISSEMENT DES CELLULES COMMERCIALES

Vu la délibération n° III-12-2014 du 17 novembre 2014 portant création du budget annexe « Cellules Commerciales » suite aux travaux de construction de 4 cellules commerciales et de la réhabilitation de la Poste,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux portant l'obligation d'amortir les immobilisations,

Considérant la nécessité d'amortir les Cellules Commerciales.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire proposant de calquer la durée d'amortissement des Cellules Commerciales sur la durée de l'emprunt effectué pour la création et la réhabilitation de ces commerces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir les cellules commerciales, comptabilisés à l'article 2131, sur une durée de 15 ans.

Adopté à la majorité absolue par 22 voix pour et 2 abstentions

III – 8 - 2016 / DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2016,

Considérant l'avis de la commission de finances réunies le 6 octobre 2016,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1/2016 du budget principal comportant les écritures d'ajustement du budget 2016 :

Partie fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
013 Atténuation de charges		13 000 €
73 Impôts et taxes		479 911 €
74 Dotations et participations		-38 009 €
75 Autres produits de gestion courante		20 130 €
77 Produits exceptionnels		590 €
011 Charges à caractère général	-2 983 €	
014 Atténuation de produits	468 561 €	
022 Dépenses imprévues	-15 000 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 565 €	
65 Autres charges de gestion courante	5 721 €	
66 Charges financières	-2 690 €	
67 Charges exceptionnelles	18 448 €	
	475 622 €	475 622 €

Partie investissement :

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-29 254.64 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections		3 565 €
10 Dotations, fonds divers et réserve		46 876.82€
13 Subventions d'investissement		-3 687 €
020 Dépenses imprévues	-13 414 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	-6 450 €	
20 Immobilisations incorporelles	12 417 €	
21 Immobilisations corporelles	-20 815 €	
23 Immobilisations en cours	45 762,18 €	
	17 500.18 €	17 500.18 €

Adopté à l'unanimité

IV – 8 - 2016 / DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « CELLULES COMMERCIALES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe « Cellules commerciales » 2016,
Considérant l'avis de la commission de finances réunies le 6 octobre 2016,
Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1/2016 du budget « Cellules commerciales », comportant les écritures d'ajustement du budget 2016 :

Exploitation :

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
002 Résultat antérieur reporté		32 566.96 €
74 Subvention d'exploitation		18 448.04 €
011 Charges à caractère général	1 015.00 €	
042 Opérations d'ordre entre sections	50 000.00 €	
	51 015.00 €	51 015.00 €

Investissement :

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 Opérations d'ordre entre sections		50 000 €
001 Résultat antérieur reporté	50 000.00 €	
	50 000.00 €	50 000.00 €

Adopté à la majorité absolue par 23 voix pour et 1 abstention

V – 8 - 2016 / DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « PORTS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe « Ports » 2016,
Considérant l'avis de la commission de finances réunies le 6 octobre 2016,
Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1/2016 du budget « Ports », comportant les écritures d'ajustement du budget 2016 :

Partie exploitation :

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
70 Vente de produits, prestations de services		-2 533 €

75 Autres produits de gestion courante		4 403 €
67 Charges exceptionnelles	1 870 €	
	1 870 €	1 870 €

Adopté à l'unanimité

VI – 8 - 2016 / ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29,
Vu la demande d'admission en non-valeur formulée par Madame la Comptable publique,
Considérant le caractère irrécouvrable des produits figurant sur l'état joint à la demande d'admission en non-valeur,
Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce **pour ou contre** l'admission en non-valeur des produits figurant sur l'état ci-dessous pour un montant de 704,18 €.

N° DE PIECE	ANNEE	OBJET	MONTANT	MOTIF
T61573270312	2013	Annulation de mandat N° 9	704.18 €	Effacement de la dette par jugement
TOTAL			704,18 €	

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget principal 2016.

Adopté à l'unanimité

VII – 8 - 2016 / TARIFS COMMUNAUX

VII a – 8 - 2016 / TARIF DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 6 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'instauration d'un tarif de location de la salle d'animation de la médiathèque Joseph ROUSSE, applicable à compter du 1er janvier 2017 :

- Location de la salle d'animation de la médiathèque : 100 € par séance,
- Chèque de caution de 500 €.

Ampliation de la présente délibération se transmise au représentant de l'Etat, à Madame la comptable publique, à la responsable de la régie de recettes de la médiathèque Joseph Rousse et fera l'objet d'une publication selon les formes habituelles.

Adopté à l'unanimité

VII b – 8 - 2016 / TARIF DE LOCATION DE LA PECHERIE DE LA GOVOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 6 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs 2017 de location de la Pêcherie de la Govogne comme suit :

- Journée : 36 €
- Week-end : 72 €

Ces tarifs seront reconduits chaque année, à compter du 1^{er} janvier 2017, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES**VIII – 8 – 2015 / MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 approuvant la création des commissions permanentes nécessaires au bon fonctionnement de l'administration municipale,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2015, portant modification de la formation des commissions permanentes,

Considérant la démission de Madame Nathalie BOISSERPE, en date du 5 septembre 2016 et la nomination de Madame Germaine LEBRUN au sein du conseil municipal,

Considérant les demandes formulées par les conseillers municipaux en vue d'intégrer de nouvelles commissions,

Considérant que la désignation des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier les commissions permanentes conformément au tableau ci-dessous :

Vice-Président Responsable de la Commission <i>Le maire est président de droit</i>	Désignation des Commissions	Membres des commissions
Annie FORTINEAU	Commission n°4 – COMMUNICATION Relations avec les médias – Site INTERNET - Bulletin municipal – Echo Plainais – Guide pratique – Panneaux d'information électroniques	René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Patrick FEVRE, Catherine DAUVE, Meggie DIAIS, Josette LADEUILLE, Germaine LEBRUN Déléguées au Comité de Jumelage : Annie FORTINEAU, Isabelle LERAY
René BERTHE	Commission n° 7 –TELEMATIQUE Informatique/Multimédia – Télématicque - Télécommunications	Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Ludovic LE GOFF, Catherine DAUVE, Germaine LEBRUN
Danièle VINCENT <i>3^{ème} Adjointe</i>	Commission n° 9 – AFFAIRES SOCIALES Pôle social – Solidarité – Lien intergénérationnel – Séniors	Isabelle LERAY, Caroline GARNIER- RIALLAND, Maryse MOINEREAU, Ludovic LE GOFF, Jacky VINET, Benoît PACAUD, Thérèse COUEDEL
	Commission n° 11 - ENFANCE JEUNESSE Petite enfance – Jeunesse - Projet éducatif local – Accueil périscolaire – Accueil de loisirs – Conseil municipal des enfants – Conseil municipal des Adolescents	Daniel BENARD, Jean-Pierre GUIHEUX, Caroline GARNIER-RIALLAND, Maryse MOINEREAU, Catherine DAUVE, Meggie DIAIS, Germaine LEBRUN

La formation des autres commissions, approuvée le 14 avril 2014 et modifiée le 12 octobre 2015, demeure inchangée.

Adopté à l'unanimité

IX – 8 – 2015 / NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le renouvellement général du conseil municipal en date du 23 mars 2014,

Vu le Code l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014, désignant les conseillers municipaux, membres du Centre communal d'action sociale,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Madame Nathalie BOISSERPE, membre du CCAS démissionnaire,
Considérant la candidature de madame Germaine LEBRUN, élue sur la liste « Un avenir pour La Plaine...Ensemble »,
Considérant que la candidature de madame Germaine LEBRUN est conforme au respect de la représentation proportionnelle,

Monsieur le Maire, soumet au vote du conseil municipal, la désignation de madame Germaine LEBRUN au Centre communal d'action social,

Le conseil municipal, procède au vote suivant :

Poste à pourvoir : 1

Candidature : Madame Germaine LEBRUN

Liste « Un avenir pour La Plaine...Ensemble »

Il est procédé au vote :

- Votants : 24
- Blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 24
- Nombre de voix : 24

Madame Germaine LEBRUN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Adopté à l'unanimité

VOIRIE-RESEAUX

X – 8 – 2016 / PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Vu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'Atlantic'eau,

Entendu l'exposé de Monsieur Daniel BENARD, adjoint délégué en charge de la voirie et des réseaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Atteste avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'Atlantic'eau.

Dit que ce rapport est mis à disposition du public.

XI – 8 – 2016 / RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Atteste avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de communes de Pornic.

Dit que ce rapport est mis à disposition du public.

XII – 8 – 2016 / RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Atteste avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes de Pornic.

Dit que ce rapport est mis à disposition du public.

XIII – 8 – 2016 / RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Atteste avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes de Pornic.

Dit que ce rapport est mis à disposition du public.

COMMUNICATIONS DIVERSES

ATELIER D'ILLUSTRATION JEUNESSE

La 8^{ème} édition de l'Atelier d'illustration Jeunesse et BD aura lieu mercredi 26 octobre à l'Espace Sports et Loisirs. Les membres du conseil municipal y sont cordialement invités.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le rassemblement est prévu à La Plaine sur Mer, place du Fort Gentil à 9 heures, la messe aura lieu à Saint-Michel Chef Chef, à 10 heures, elle sera suivie d'une cérémonie au cimetière de Préfailles et d'une remise de décorations à la mairie de Préfailles.

ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Le terrain de football synthétique, financé en partenariat avec la commune de Saint-Michel Chef Chef, sera inauguré le samedi 5 novembre 2017 à 15 heures.

REMISE DES PRIX DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

La remise des prix des maisons et jardins fleuris aura lieu le samedi 12 novembre à 16 heures, en mairie de La Plaine sur Mer.

ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES DU PAYS DE RETZ

L'assemblée générale des maires du Pays de Retz est prévue à FROSSAY, le samedi 5 novembre à 11 heures.

SAINTE-BARBE

La Sainte-Barbe aura lieu le samedi 10 décembre après-midi à La Plaine sur Mer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

